



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 18 décembre 2024 à 19 h, à laquelle :

Sont présents : Roch Carpentier, Maire, Gilles Courchain, conseiller, Linda Lirette, conseillère, Hugo Carle, conseiller, Yves Morin, conseiller, Sylvie Leclair, conseillère

Sont absents : aucun

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-12-12939

1. Ouverture de l'assemblée

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12940

2. Adoption de l'ordre du jour

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2025
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2025-2027
5. Varia
6. Parole au public et période de questions
7. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12941

3. Adoption du budget 2025

Gilles Courchain appuyé par Linda Lirette proposé et il est résolu d'adopter le budget 2025 tel que présenté.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12942

4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2025-2027

Hugo Carle appuyé par Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisation 2025-2027.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5. Parole au public et période de questions

Aucune question.

2024-12-12943

6. Levée de l'assemblée

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchainne propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h06

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière